

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-093 en date du 8 juin 2022, une enquête publique est ouverte **pendant 32 jours du mardi 30 août au vendredi 30 septembre 2022** dans la commune de PRINCAY sur la demande d'autorisation environnementale présentée par monsieur le directeur de la SARL Carrière de Vayolles pour l'exploitation d'une carrière de tuffeau au lieu-dit "les Alberdières", commune de PRINCAY, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de PRINCAY afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- le mercredi matin de 9 h à 12 h
- le vendredi 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Monsieur Alain DEVAUX, officier de l'armée de terre en retraite nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 30 mai 2022, recevra en personne à la mairie de PRINCAY les observations du public :

- mardi 30 août 2022 de 9h à 12h
- vendredi 9 septembre 2022 de 9h à 12h
- mercredi 14 septembre 2022 de 9h à 12h
- vendredi 23 septembre 2022 de 14h à 17h
- vendredi 30 septembre 2022 de 14h à 17h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de PRINCAY, siège d'enquête, sise « La Sicotière », ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - carrières) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'environnement et à la mairie de PRINCAY pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques - installations classées - carrières)

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL Carrières de Vayolles, les Alberdières 86420 PRINCAY – tél. : 05 49 22 88 07 – carrieres-de-vayolles@wanadoo.fr